



L'appareillage spécialisé

Associé aux aides humaines, l'appareillage médical spécialisé (plus communément appelé « aide technique ») contribue pleinement à la préservation de l'autonomie des personnes en situation de handicap et des personnes âgées.

Publié le 01 octobre 2021

Améliorer la qualité de vie

L'appareillage spécialisé, ou plus communément appelé « aide technique », vise à améliorer la qualité de vie d'une personne en compensant son handicap.

Une aide technique est un dispositif qui facilite un geste ou une activité rendus difficiles du fait d'une atteinte articulaire: par exemple, une canne pour aider la marche.

L'ergothérapeute et le kinésithérapeute peuvent aider à identifier les dispositifs les mieux adaptés à chaque personne. Ils étudient individuellement leurs difficultés et besoins dans la réalisation des gestes de leur vie quotidienne.

Les aides techniques peuvent être achetées dans des magasins spécialisés d'appareillage médical. D'autres sont des dispositifs que l'on trouve couramment dans le commerce: par exemple un ouvre-boîte électrique qui permet de diminuer les contraintes sur les articulations des doigts.

Quels sont les modes de financements possibles ?

- > Le Fonds Départemental de Compensation (en s'adressant à la MDPH)
- > Les aides extra légales des Caisses d'Assurance Maladie
- > Les aides de la Complémentaire Santé
- > Les aides des Caisses de Retraite
- > L'Allocation Personnalisée d'Autonomie pour les plus de 60 ans
- > La Prestation de Compensation du Handicap

VOS AIDES

AUTONOMIE

Prestation de compensation du handicap

Pour qui ?
En situation de handicap-Aidant

Pour quoi ?
Financer des besoins: aide humaine, animale ou technique, aménagement du domicile ou du véhicule, transport.



DÉPARTEMENT DE LA
MEUSE

Place Pierre François

Gossin

55012 BAR LE DUC

Tél : 03 29 45 77 55